



Assurance Propriétaire Non Occupant

En fonction de votre type de bien correspond une formule adaptée.

Immeuble donné
en location vide
ou meublée

Habitation
inoccupée

Bâtiments
divers

Vos garanties

Incendie, explosion, chute de foudre	✓	✓	✓
Fumée sans incendie	✓	✓	✗
Accident électrique bâtiment	✓	✓	✗
Choc véhicule terrestre ou avion	✓	✓	✗
Dégâts des eaux	✓	✓	✓
Bris de vitres	✓	✓	✗
Tempête, dommages de mouille	✓	✓	✓
Inondation, gel	✓	✓	✗
Poids de la neige et de la glace, grêle, avalanche	✓	✓	✗
Catastrophes naturelles	✓	✓	✓
Catastrophes technologiques	✓	✓	✓
Actes de terrorisme et attentats	✓	✓	✓
Dommages cambriolage	✓	✓	✗
Perte des loyers ou des revenus	✓	✗	✗
Dommages causés par les secours	✓	✓	✓
Frais annexes	✓	✓	✓

Immeuble donné
en location vide
ou meublée

Habitation
inoccupée

Bâtiments
divers

Vos garanties (suite)

Responsabilité civile habitation	✓	✓	✓
Défense/Recours bâtiment	✓	✓	✓
Protection juridique du propriétaire bailleur	En option	✗	✗
Assistance aux personnes	✓	✓	✓

Pour connaître le détail et les modalités des garanties, reportez-vous aux conditions générales du contrat Immeuble.



MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Niort 542 073 580

Siège social : Chaban 79180 Chauray

Les produits distribués par MAAF sont assurés par MAAF Assurances SA et/ou MAAF Assurances AM et/ou MAAF Vie et/ou MAAF Santé et/ou Covéa Protection Juridique et/ou APGIS. La documentation relative à nos produits est disponible sur maaf.fr ou dans nos agences.